SUSTAINABLE FORESTRY INITIATIVE
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
Le 12 janvier 2010

Personne ressource : Rick Cantrell
Vice-président et chef de l'exploitation
864 653-7224

LA SFI INC. LANCE UNE NOUVELLE NORME QUI AMÉLIORE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

WASHINGTON – La Sustainable Forestry Initiative® (SFI®) Inc., un des plus importants programmes internationaux de certification forestière par tierce partie, a publié une nouvelle norme de certification forestière qui reflète et renforce son important rôle de soutien et de promotion de la gestion forestière durable.

La nouvelle norme SFI 2010-2014, résultat d'un important examen public de 18 mois, comprend, entre autres, des révisions qui contribuent à :
• Améliorer la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord et outre-mer, et à tenir compte des nouveaux enjeux comme les changements climatiques et la bioénergie.
• Renforcer les exigences uniques de la SFI en matière d'approvisionnement en fibre, qui élargissent la pratique de la foresterie durable en Amérique du Nord et permettent d'éviter les sources d'approvisionnement indésirables d'outre-mer.
• Compléter les activités de la SFI qui visent à éviter les sources d'approvisionnement en fibre d'outre-mer, qui prêtent à controverse ou illégales, et adopter les amendements à la Loi Lacey pour prévenir l'exploitation forestière illicite.
• Étendre les exigences en matière de formation des ouvriers forestiers et le soutien des programmes de formation et de certification des ouvriers forestiers. Depuis 1995, plus de 117 000 ouvriers forestiers ont reçu une formation par le biais de programmes soutenus par la SFI.

« La nouvelle norme a été enrichie par les points de vue et l'expertise de nombreux intervenants, et elle assure des assises solides au moment où nous établissons de nouveaux partenariats et recherchons de nouvelles façons d'encourager les pratiques forestières durables » souligne Kathy Abusow, présidente et première dirigeante de la société sans but lucratif SFI Inc.

Le processus d'examen comprenait deux périodes de commentaires du public et sept ateliers régionaux, et était surveillé par le comité d'examen externe, une équipe indépendante d'experts externes qui offrent une variété de points de vue et une expertise diversifiée au programme de la SFI. « L'examen a vraiment été un modèle de prise en considération ouverte, transparente, et responsable des commentaires du public, des facteurs scientifiques et économiques, et des demandes conflictuelles » affirme le président du comité Michael Goergen, vice-président exécutif de la Society of American Foresters. « Le programme SFI s'est accru et a évolué au fil du temps, en grande partie grâce à sa volonté à collaborer avec les individus et les groupes qui partagent son dévouement à l'égard de la gestion forestière responsable à travers l'Amérique du Nord. »

La norme SFI 2010-2014 supporte un programme intégré et indépendant de certification axé sur la collaboration avec les partenaires environnementaux, sociaux et industriels à la promotion de la gestion forestière responsable en Amérique du Nord et des sources d'approvisionnement en fibre responsables à travers le monde. Plus de 73 millions d'hectares (180 millions d'acres) de terrains sont certifiés conformément à la norme de gestion forestière SFI en Amérique du Nord – ce qui en fait la norme la plus étendue au monde. La certification de la chaîne d'approvisionnement SFI assure les acheteurs du pourcentage de fibre certifiée contenue dans un produit en particulier. Les exigences de la

SFI en matière de sources d'approvisionnement en fibre encouragent la gestion forestière responsable sur toutes les terres des fournisseurs.

« La certification SFI profite à nos forêts, à nos communautés et à nos entreprises » prétend Guy Gleysteen, vice-président principal de la production pour la société Time Inc. « La norme était déjà une des principales normes de certification dans le monde, et les révisions ont confirmé son rôle de chef de file. »

Selon Mme Abusow, la nouvelle norme appuie également le rôle crucial des propriétaires de terres forestières dans la gestion des forêts d'Amérique du Nord, y compris les programme de sensibilisation à l'intention des propriétaires de forêts familiales qui fournissent la fibre de bois à ceux qui participent au programme SFI. « Les exigences de la nouvelle norme en matière de sources d'approvisionnement en fibre continuent de supporter les propriétaires de forêts familiales dans la protection des espèces menacées et en voie de disparition, en encourageant la reforestation et en renforçant les bonnes pratiques pour protéger la qualité de l'eau » dit-elle. « En fait, la norme exige maintenant expressément ce précieux concours, ainsi que les programmes pour tenir compte des forêts à haute valeur pour la conservation lorsqu'on collabore avec des propriétaires fonciers de forêts familiales. » De plus, le programme SFI continue de collaborer avec l'American Tree Farm System à accroître la certification forestière sur des terres forestières familiales.

La norme SFI 2010-2014 est basée sur 14 principes principaux qui encouragent la gestion durable de la forêt, y compris des mesures pour protéger la qualité de l'eau, la biodiversité, l'habitat des espèces sauvages, les espèces à risque, et les forêts à haute valeur pour la conservation. Elle comporte 5 principes de plus que la norme SFI 2005-2009, y compris des principes distincts pour la protection de sites particuliers, la biodiversité, l'esthétique et les loisirs, et de nouveaux principes pour des pratiques d'approvisionnement responsables en Amérique du Nord, l'évitement des sources d'approvisionnement d'outre-mer qui prêtent à controverse, la recherche, la formation et l'éducation, et la participation du public.

La nouvelle norme comporte également 20 objectifs, 39 mesures de rendement et 114 indicateurs – un accroissement comparé aux 13 objectifs, 34 mesures de rendement et 102 indicateurs de la norme précédente. Pour être certifiées, les opérations forestières doivent être vérifiées par une tierce partie par rapport à ces exigences par des organismes de certification indépendants, objectifs et agréés. Le programme SFI souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion forestière responsable.

Les membres du Comité des ressources de la SFI ont été responsables de l'élaboration de la norme SFI 2010-2014. Comme le conseil d'administration tripartite de la SFI, qui n'est responsable que du programme de la SFI et du processus d'élaboration des normes, le Comité des ressources a équilibré la représentation des secteurs environnemental, social et économique. La SFI Inc. a publicisé le processus à chacune des étapes et, au cours des deux périodes de révision, elle a invité environ 2000 individus et organismes à soumettre des commentaires.

La nouvelle norme, affichée à l'adresse www.sfiprogram.org/sustainable_forestry_initiative_standard.php, est entrée en vigueur le 1er janvier 2010, et les participants au programme ont jusqu'à un an pour mettre en œuvre ces changements.

-30-

Éditeurs – Les documents d'information concernant la nouvelle norme SFI 2010-2014 Standard sont joints aux présentes.

À propos de la SFI Inc.

SFI Inc. est un organisme indépendant à but non lucratif répondant à la définition de l'alinéa 501c)(3) du code des impôts des États-Unis. La SFI Inc. est uniquement responsable du maintien, de la supervision et de l'amélioration du programme (www.sfiprogram.org) de la Sustainable Forestry Initiative de réputation internationale. Plus de 180 millions d'acres (73 millions d'hectares) de terrains sont certifiés conformément à la norme de gestion forestière SFI à travers l'Amérique du Nord, ce qui en fait la norme la plus répandue au monde. La certification de la chaîne de conservation SFI assure l'acheteur du pourcentage de fibre certifiée contenu dans un produit particulier. Les exigences uniques des sources d'approvisionnement en fibre du programme SFI encouragent la gestion forestière responsable sur les terres de tous les fournisseurs. La norme forestière SFI est endossée par le Programme for the Endorsement of Forest Certification (programme de reconnaissance des certifications forestières), un organisme cadre qui dispose d'exigences strictes en matière de certification. La SFI Inc. est dirigée par un conseil d'administration tripartite représentant à part égale les secteurs environnemental, social et économique.

DOCUMENT D'INFORMATION - LA NORME SFI 2010-2014

La norme SFI

La norme SFI 2010-2014 (www.sfiprogram.org/sustainable_forestry_initiative_standard.php) est un système d'ensemble de valeurs, d'objectifs et de mesures de rendement élaboré par des experts forestiers, des agents de protection de la nature et des scientifiques, et documenté par une vaste gamme de points de vue du public et d'intervenants. Elle comprend 20 objectifs, 39 mesures de rendement et 114 indicateurs basés sur 14 principes de base. Pour être certifiées, les opérations forestières doivent être vérifiées par une tierce partie en fonction de ces exigences par des organismes de certification indépendants. Le programme SFI souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion forestière responsable.

La nouvelle norme dispose de cinq principes de plus que la norme SFI 2005-2009, y compris les principes distincts pour la protection de sites spéciaux, la biodiversité, l'esthétique et les loisirs, et de nouveaux principes pour les pratiques d'approvisionnement responsables en Amérique du Nord, l'évitement des sources d'approvisionnement d'outre-mer prêtant à controverse, la recherche, la formation et l'éducation, et la participation du public.

Le programme de la SFI a procédé à des changements importants par le biais de ses processus d'élaboration de normes et des commentaires connexes du public depuis la mise en pratique de ses principes originaux et lignes directrices de mise en œuvre entreprise en 1995, et a évolué pour devenir la première norme nationale en 1998. Par exemple :
• La norme SFI 2005-2009 incluait de nouvelles dispositions pour conserver des forêts anciennes; pour renforcer les sources d'approvisionnement en fibre à partir de juridictions de l'extérieur de l'Amérique du Nord et le suivi de la chaîne d'approvisionnement; et pour traiter des espèces exotiques envahissantes. Elle a introduit de nouvelles mesures de rendement et des indicateurs reliés à la certification des terres forestières publiques, y compris les exigences de conférer avec les indigènes touchés.
• La norme SFI 2002-2004 instaurait, entre autres, des mesures pour protéger les forêts à haute valeur de conservation, et des dispositions pour aider à prévenir l'exploitation forestière illicite et pour promouvoir la conservation des régions névralgiques de la biodiversité et les principales zones de nature sauvage tropicales.

Le processus de révision de la norme SFI 2010-2014

La norme SFI est régulièrement révisée par le biais d'un processus ouvert au public, et elle est l'objet d'améliorations continues de façon qu'elle puisse intégrer les dernières informations scientifiques et répondre aux nouvelles préoccupations.

Le processus de révision de la norme SFI 2010-2014 a été lancé en juin 2008. Il comprend deux périodes de commentaires du public (la première de 60 jours débutant en juin 2008 et l'autre de 30 jours débutant en janvier 2009) et sept ateliers régionaux au début de 2010 (Sacramento, Californie; Vancouver, Colombie-Britannique; Minneapolis, Minnesota; Charleston, Caroline du Sud; Little Rock, Arkansas; Portland, Maine; et Montréal, Québec).

Le processus a suscité des commentaires en ligne, qui ont été affichés sur le site Web de la SFI, accompagnés des versions préliminaires de la norme révisée au cours du processus de 18 mois. La SFI Inc. a publicisé le processus à chacune des étapes, et au cours des deux périodes de révision, elle a invité environ 2000 individus et organismes à soumettre des commentaires.

La norme SFI 2010-2014 est entrée en vigueur le 1er janvier 2010, et les participants au programme disposent d'une année pour mettre en œuvre ces changements.

Certaines des révisions apportées à la norme SFI 2010-2014

L'exploitation forestière illicite – Le programme SFI ne certifie que les forêts situées en Amérique du Nord, cependant ses normes en matière de source d'approvisionnement en fibre et de chaîne de conservation s'appliquent aux sources d'approvisionnement en fibre d'Amérique du Nord et d'outre-mer. La nouvelle norme renforce les dispositions touchant l'exploitation forestière illicite, qui exigent que les participants au programme procèdent à des évaluations des risques sur les fournitures de fibre d'outre-mer pour éviter les sources d'approvisionnement qui prêtent à controverse comme les travaux de moissonnage illégaux ou les zones d'agitation politique. Elle comprend une définition de l'exploitation forestière illicite conforme aux amendements de la Loi Lacey des États-Unis. Ces exigences reposent sur le fondement de la localisation des sources d'approvisionnement responsables et de la légalité tout au long de la norme SFI 2010-2014, et sont soutenues par la Politique sur l'exploitation forestière illicite de la SFI Inc.

Les sources d'approvisionnement en fibre – La nouvelle norme SFI 2010-2014 renforce les exigences uniques de la SFI en matière de sources d'approvisionnement en fibre, et tient compte du fait que moins de 10 pourcent des forêts du monde entier sont certifiées. Les participants au programme doivent exiger, plutôt qu'encourager, le recours à des ouvriers forestiers formés et à des ressources professionnelles lorsque la fibre provient de terrains en Amérique du Nord qui ne sont pas certifiés. Les participants au programme doivent définir clairement par écrit leurs politiques en matière de sources d'approvisionnement en fibre et les rendre disponibles à leurs fournisseurs de bois.

La formation des ouvriers forestiers - Depuis 1995, plus de 117 000 ouvriers forestiers ont reçu une formation par le biais des programmes soutenus par la SFI. En 2008, 93 pourcent de la matière première utilisée par ceux qui étaient engagés dans le programme de sources d'approvisionnement en fibre de la SFI était fournie par des ressources professionnelles et des ouvriers forestiers formés. La nouvelle norme a renforcé les exigences en matière de formation pour tenir compte des plantes et animaux exotiques envahissants, des sites spéciaux et des nouvelles technologies et marchés émergents comme les crédits d'émission de carbone et la bioénergie.

Des ouvriers forestiers certifiés - De nouvelles dispositions reconnaissent l'émergence de programme de certification d'ouvriers forestiers, et exigent que, dans la mesure du possible, les participants au programme assurent la promotion et soutiennent ces programmes. Les comités de mise en œuvre de la SFI, comités populaires aux paliers fédéral, provincial et régional, doivent établir des critères de base qui comprennent la vérification du rendement dans la forêt, pour reconnaître les programmes d'ouvriers forestiers certifiés.

La législation internationale du travail – Des dispositions ont été ajoutées pour assurer que les activités dans les forêts certifiées par la SFI respectent les droits des travailleurs et les représentants syndicaux d'une manière qui englobe l'intention des conventions principales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la liberté d'association, le droit d'association, la négociation collective et la discrimination.

La recherche - Depuis 1995, les participants au programme SFI ont investi plus de 1 milliard de dollars (US) en recherche pour améliorer la santé, la productivité et la gestion responsable des forêts en Amérique du Nord. La nouvelle norme appuie ces efforts en élargissant la définition de recherche pertinente pour y inclure les avantages sociaux et environnementaux, et la performance environnementale des produits de la forêt.

De bonnes pratiques de gestion - Pour se conformer à la norme SFI, les participants au programme doivent adopter de bonnes pratiques de gestion, ce qui signifie moins de préoccupations par rapport à la qualité de l'eau et à la perturbation du sol. La nouvelle norme a ajouté une exigence pour les dispositions concernant le recours à de bonnes pratiques de gestion dans les contrats pour l'achat des matières premières.

Les forêts à haute valeur de conservation - Depuis 2002, la norme SFI a exigé que les participants protègent les terres d'importance écologique, géologique, historique ou culturelle. La nouvelle norme clarifie l'expression « Forêts à haute valeur de conservation », et précise qu'elles comprennent les zones qui abritent des espèces et des communautés en péril et en voie de disparition.

La biodiversité - Les participants au programme dont les sources d'approvisionnement en fibre sont à l'extérieur de l'Amérique du Nord doivent continuer de promouvoir la conservation des points chauds de la biodiversité et des zones de nature sauvage de haute biodiversité, tels que définis par Conservation International. Cette disposition a été étendue pour inclure de nouvelles sources d'information pour la conservation de la biodiversité provenant d'organisations comme le Fonds mondial pour la nature, l'Alliance for Zero Extinction, l'Institut des ressources mondiales et l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Les nouveaux sujets - La norme SFI 2010-2014 tient compte du fait que la foresterie durable apporte une contribution importante pour tenir compte des changements climatiques et de l'adaptation aux écosystèmes en évolution. Des dispositions ont été ajoutées relativement à la gestion du carbone et à la matière première de la bioénergie, tempérées par la reconnaissance que ce sont là des sujets pour lesquels les cadres réglementaire et scientifique sont encore en évolution.

La biotechnologie - La nouvelle norme aborde de façon appropriée l'utilisation des arbres génétiquement modifiés dans le cadre d'un objectif de recherche, parce que les arbres génétiquement modifiés ne sont pas cultivés commercialement ou disponibles en Amérique du Nord. Le programme SFI ne certifie que les terres situées en Amérique du Nord. Le programme SFI n'interdit pas la recherche approuvée ou contrôlée par le gouvernement sur les arbres génétiquement modifiés parce que la recherche pourrait trouver des moyens de réduire les organismes nuisibles, les insectes et la maladie, qui peuvent ravager les forêts et accroître les émissions de gaz à effet de serre, ou elle pourrait trouver des moyens de restaurer des espèces indigènes perdues comme le châtaignier d'Amérique.

La présentation de rapports destinés au public – Les exigences concernant la présentation de rapports destinés au public, faisant actuellement partie des procédures de vérification et du processus de qualification, sont devenues un nouvel objectif pour une plus grande mise en valeur et plus de transparence, avec la précision ajoutée que les résumés de vérification publique doivent être préparés par un organisme de vérification indépendant.

L'organisation – Les révisions et clarifications tout au long du document harmonisent les principes de la norme avec les critères et indicateurs internationaux du Processus de Montréal, et assurent que la norme reconnaît de manière appropriée les intérêts, les lois et règlements, les enjeux sociaux et la terminologie du Canada et des É.-U.

[Le Processus de Montréal, c'est le Groupe de travail sur les critères et les indicateurs de la conservation et de l'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales.]